PIÈCES TROUVÉES

Dans les papiers de MM. de Montmorin, Laporte, Intendans de la liste civile, d'Abancourt, ex-Ministre, et à l'Hôtel Massiac;

Dont les originaux sont en dépôt au Comité de Surveillance de l'Assemblée Nationale;

IMPRIMÉES PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CINQUIÈME RECUEIL.

Lettre trouvée dans les papiers de M. Delaporte, Intendant de la liste civile.

JE suis bien content du papier à deux liards, mon bon ami: il est plus près de l'oreille du peuple, que le Journal de Gauthier, & n'est point ordurier comme lui. La conversation du Café demande trop de connoissance des différentes sectes, pour que les gens d'ici y entendent rien; mais elle doit faire effet dans les cafés de Paris.

Courage, mon ami! courage! je voudrois bien vous aider, mais je suis sans verve; l'indignation qui s'est emparée de moi a éteint tout ce que j'avois de gaieté. Encore, si elle pouvoit me fournir quelque gros sarcasme! mais elle m'abrutit.

Je ne puis vous dire combien vous m'avez fait de peine en me mandant qu'on se disputoit à Worms, pour savoir si on tiendroit des Etats-généraux en règle, & si on formeroit ou une Chambre, ou deux.

Ces gens-là sont fous. Pressez-vous de le leur faire savoir de manière ou d'autre, car je n'ai point de correspondance là, que.....

Ils n'ont qu'un parti à prendre : c'est celui d'une protestation générale, même contre la manière dont M. Necker avoit fait former les Assemblées primaires, pour parvenir à celle des Etats-généraux. Tout a été vicieux ; tout est parti du principe que, pour bouleverser l Etat, il falloit rendre la populace maîtresse. C'est une surprise faite à la Nation, dont il faut la venger en rejetant le mal sur son auteur.

Si les Etats-généraux étoient illégaux ; s'ils tenoient leurs pouvoirs de la populace, comment les députés émigrés peuvent-ils agir comme représentans de la Nation ? Mais ils sont plus que suffisans pour protester contre tout ce qui a été fait en partant du principe.

Le simulacre de parlement assemblé à Worms recevra la protestation, en fera registre ; &, sur conclusions, prononcera la nullité.

Pour achever de dénouer efficacement ce nœud gordien, Messieurs d'Artois & de Condé tireront leurs sabres. Fasse le Ciel que la lame n'en brille qu'à la frontière ; que la frayeur, s'emparant des Parisiens, ils se jettent aux genoux du roi, pour le prier d'écarter d'eux la tempête, & de proposer l'établissement de sa déclaration du 5 Juin, pour terme à tous les différends qui mettent l'Europe en mouvement !

Vous disposez d'une presse : faites imprimer & répandre une adresse aux émigrés, qui les décide à prendre ce parti, le seul qu'ils puissent raisonnablement suivre.

Je reçois, dans ce moment, le petit papier à deux liards, où il est question de la lie. Cela va à merveille. Si la banqueroute des trois millions s'effectuoit, la contre-révolution pourroit faire un pas de géant ; mais si dans le tas de papiers dont Paris est inondé, il s'en trouve un exposé à banqueroute par la fripponnerie ou inconduite d'un bureau, trois millions sont trop peu de chose pour que la confrérie de l'agiot ne fasse pas un sacrifice pour arrêter sa ruine totale. Voilà ce qui fait que votre nouvelle, toute vraie qu'elle puisse être, ne se vérifiera pas.

Je vous prie de faire rendre, sans frais, une lettre que je vous adresse pour la rue Coquillière.

Aimons-nous, & redoublons de zèle pour la cause de Dieu & celle de nos pauvres maîtres.

Ce Dimanche matin.

Certifié conforme à l'original, par Nous commissaires du Comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *Archier*, *Ingrand*, *Michaud*, *Borda*, *J. M. Musset.*

Lettre trouvée dans les papiers de M. Delaporte.

Je compte, mon cher ami, que mon fils vous aura vu. Il est jeune & bien zélé; il a besoin de conseils sages, & je compte sur les vôtres.

J'ai reçu votre petite brochure contre les Jacobins. Nous ne serons malheureusement délivrés de cette odieuse vermine que par la vapeur de la poudre à canon; mais je voudrois qu'elle se rendît sensible plus tôt que plus tard. Nous sommes à la veille d'être infectés de prétendus soldats patriotes qui pourront faire bien du mal. Mon village ne devoit point en avoir; mais comme il s'est peuplé de gros propriétaires qui n'ont pas jugé à propos, ou de gagner la frontière, ou d'aller se renfermer dans Châlons & dans Reims, l'administration juge à propos de mettre sur nos dos aristocratiques soixante surveillans qu'on cherchera à remplir de vertus constitutionnelles. Tout cela sera arrivé sous quinze jours. Je voudrois bien que la terreur pût les saisir avant qu'ils ne fussent dans le cas de causer de la peur ou de faire du mal. Mais les troupes combinées s'assemblent lentement, & attendent qu'un congrès les mette en mouvement. Dans cet intervalle, tout va péricliter. Soixante mille hommes seroient plus que suffisans pour la besogne à laquelle on en destine trois cent mille. Les autres se mettroient en mesure pour entrer au besoin par la trouée qu'on auroit faite. En vérité, il n'y a pas de temps à perdre.

Nous souffrons beaucoup ici de ce que le roi a à souffrir. Le *rableux* contrefait le *sage*. Le sage n'est pas le mot: beaucoup de gens sont dupes de la contre-façon & se croient abrutis.

Donnez-moi de vos nouvelles.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Premier octobre 1791.

Voilà une lettre pour mon fils : je vous la recommande. Ma fille vous en a adressée une pour son amie la duchesse de Fleury.

Certifié conforme à l'original, par Nous commissaires du comité de surveillance.

Signé, *Vardon*, *Archier*, *Ingrand*, *Michaud*, *J. M. Musset*, *Borda*.

Lettre trouvée dans les papiers de M. Delaporte, intendant de la liste civile.

Votre lettre, mon très-cher, celle des princes &c. nous ont rendu le courage. Durosoy, le stentor de la chevalerie, l'avoit pris d'un ton à nous faire croire que la démarche du roi le ruinoit entièrement dans l'opinion de la noblesse. Nous voyons que ses frères l'avoient prévue. Nous nous consolons donc, quoique persuadés que, malgré les menaces, on n'eût rien osé attenter sur le roi, & qu'il pouvoit ne pas pousser la dissimulation aussi loin qu'il l'a fait. C'est, à ce qu'on dit, une vertu des rois; mais je ne l'aime pas. Les agitateurs & les agioteurs du pays persistent à dire que les lettres des princes sont composées à Paris, & que l'Empereur a tourné le dos à M. d'Artois; & une grande partie du peuple le croit, sur-tout ceux qui ont acheté des biens du clergé, & cherchent à éloigner l'idée des revenans. Ce seront les coups de canon qui se feront entendre de la frontière, qui amèneront la foi; mais il seroit bien à desirer qu'avant ce temps, Paris prît son parti pour rendre la liberté au roi & se remettre sous son autorité. Tout ce qui se fera quand la frayeur aura donné le ton, sera de mauvaise grace; & la rage mêlée à la crainte pourra faire commettre bien des crimes. La seule Providence nous rassure ici, où on va nous entourer de soldats patriotes, Limosins & Auvergnats, qu'on voudra peut-être faire agir vertueusement dans le sens de la Constitution, qui ne nous connoîtront pas & n'entendront pas notre langue.

Il est entré bien de la scélératesse, & pas la moindre habileté dans ce qu'on a fait; on reconnoît par-tout l'œuvre du Diable.

Mais quand Dieu & le Roi seront devenus maîtres, comment fera-t-on avec tous les sujets qui ont visiblement travaillé le peuple pour le révolter ? Les villes sur-tout ne seroient pas tranquilles d'ici à dix ans.

Je vous écris par mon fils aîné qui va pour quelques affaires.

Ce Cazotte-là n'eſt pas démagogue. Oubliez que votre compatriote Jacques l'eſt. Dites-lui : vous n'êtes *pas un bon Cazotte ;* & tâchez de faire liquider ſa charge, car je voudrois qu'on profitât du temps où le roi n'eſt rien, pour le débarraſſer de tout ce qui doit l'incommoder ſur le trône : quand il y remontera, il aura bien, (au moins) nous le craignons, aſſez d'entraves domeſtiques, ſans ſes inutiles domeſtiques, tels que nous.

Je vous embraſſe.

Pierri, ſeptembre.

Au dos eſt écrit : A Monſieur Ponteau
à Paris.

Certifié conforme à l'original, par Nous commiſſaires du comité de ſurveillance.

Signé, *Vardon*, *Archier*, *Ingrand*, *Michaud*, *J. M. Muſſet*, *Borda.*

Copie d'une lettre trouvée dans les papiers de M. Dabancourt, ex-miniſtre de la guerre, parmi pluſieurs lettres à ſon adreſſe, & à d'autres perſonnes.

24 juin 1792.

Je vous ai déja dit que tout alloit bien, mon amie ; le roi eſt bien revenu contre le tripot .... il le mépriſe. Lorſqu'il pourra ſecouer un joug ſi écraſant pour ſa malheureuſe famille, il attend le mouvement : mais les gueux de J..... mettent de grands obſtacles à ſes projets...... il eût voulu la conſtitution, ſi on lui eût laiſſé la volonté de gouverner d'après elle. Il ſait qu'elle lui eſt favorable dans le moment actuel pour venir à ſes fins ... mais comment voulez-vous qu'il ſoit eſclave d'une conſtitution qui lui donne pour maître & aſſaſſin ſon peuple ?

Je vous donnerai ſous peu du nouveau ..... il n'eſt que de ſe bien entendre.

On a ôté la garde au roi, enſuite on a fait partir les troupes de ligne. Vous entendez ce que tout cela veut dire. ...

Nous tâcherons de remédier à tous ces malheurs .... du cou-

rage là-bas : dites-le à nos bons amis. . . . Nous vous fervons tous ici ; l'argent ne coûte rien : ce n'eft pas le cas de l'épargner.

Signé, J. D. B.

Certifié conforme à l'original par Nous commiffaires du comité de furveillance.

Signé, *Vardon*, *Ingrand*, *Michaud*, *Borda*, *Archier.*

Adreffe au roi, trouvée à l'hôtel Maffiac.

M. le préfident a dit que le dernier décret propofé par M. Briffot, ayant été connu au Havre, le commerce avoit député fix commiffaires pour fupplier le roi d'y mettre fon *veto*.

M. Malouet a demandé & obtenu la parole ; il a dit que le décret rendu hier exigeant de nouvelles mefures, il propofoit de faire une adreffe au roi, et qu'il s'étoit occupé de la rédaction de cette adreffe.

L'Affemblée en a demandé la lecture.

M. le préfident a mis en queftion :

Si la fociété préfenteroit une adreffe au roi.

L'Affemblée a décidé à l'unanimité qu'il feroit préfenté une adreffe au roi.

M. le préfident a mis enfuite aux voix la rédaction de l'adreffe.

Cette rédaction a été arrêtée, à la très-grande majorité, dans les termes fuivans :

« S I R E,

» Nos périls & nos malheurs nous ramènent aux pieds du trône ; nous venons y porter de nouveau l'hommage de notre refpect, de notre amour, & implorer la protection de votre majefté.

» Le décret rendu le 7 de ce mois par l'Affemblée nationale, s'il eft exécuté, eft l'arrêt définitif de notre deftruction.

» Nous allons vous démontrer, fire, que c'eft une loi de fang & de révolte provoquée par des hommes dont la philofophie eft un poignard, & la vertu une torche enflammée.

» Au premier bruit de nos défaftres, la France a vu ces mêmes hommes employer leurs écrivains & leurs clubs à en détruire l'impreffion, à détourner la pitié que nous avions le droit d'infpirer ; & dans le moment où s'accompliffoit leur vœu prophétique :

Périssent les colonies plutôt que nos principes ! le sieur Condorcet publioit dans son journal que ces nouvelles étoient apocryphes, qu'elles n'avoient d'autre objet que de *créer au roi des Français un empire d'outre-mer, dans lequel il y eût des maîtres & des esclaves.*

» Lorsque les nouvelles ont été confirmées ; lorsque les ouvriers, les gens de mer & tous les commerçans du royaume ont fait entendre leurs plaintes & leurs alarmes, la secte anti-sociale s'est écriée par son organe (le sieur Brissot) que le sang de nos frères, les cendres de nos manufactures cachoient un crime de haute-trahison, & cet ami de l'humanité a proposé de livrer à la haute-cour-nationale tout ce qui restoit de Colons non massacrés par les Nègres.

» Ces horribles propositions ont été agitées, discutées dans l'Assemblée nationale. C'est peut-être la première fois qu'un peuple policé a souffert sous des formes légales la lutte impie du crime & de l'infortune.

» Le mépris qu'inspirent de tels accusateurs, les a forcés de changer de marche. Le régime colonial fait exception à leur systême de subversion ; ils sont les ennemis des grandes propriétés ; car ils n'envient pas, ils poursuivent, ils veulent anéantir toutes les richesses, toutes les autorités auxquelles ils ne peuvent avoir part. Leur hypocrisie ne consacre que la jouissance de la multitude, parce qu'ils en sont les despotes. Ainsi les gens de couleur dans les colonies étoient pour eux des instrumens précieux auxquels il falloit mettre les armes à la main.

» Telle est, Sire, l'origine de nos malheurs ; elle est prouvée par les faits, d'époque en époque, à dater de la première insurrection du *mulâtre Ogé*, jusqu'à la dévastation de la plaine du Cap, dirigée par les complices d'Ogé. Mais nous devons cette justice à la majorité des gens de couleur, qu'au lieu d'avoir à nous en plaindre, nous en avons reçu les plus grands services, & des preuves multipliées d'une sincère affection : aussi sont-ils bien sûrs de l'exacte justice & de la reconnoissance des Colons blancs.

» Voici donc, Sire, la coupable astuce des promoteurs du dernier Décret. Nous sommes unis à la majorité des gens de couleur qui n'ont jamais pris les armes contre nous. La minorité, composée de non-propriétaires ou des propriétaires endettés, des séditieux, des émissaires des amis des noirs, cette minorité s'est armée contre les blancs dans quelques quartiers. Or, que propose le décret ? Ce n'est pas d'assurer protection & justice aux gens de couleur paisibles, qui ont été nos auxiliaires, & qui ont horreur de la révolte ;

c'eſt de laiſſer ceux qui ſont en armes, en inſurrection, injuſtes maîtres du territoire, & de perſuader à l'univerſalité des gens de couleur que nous demandons des forces pour agir contre eux, & non contre les Nègres révoltés. Le décret vous invite donc, ſire, à employer la force publique dont vous êtes dépoſitaire, à protéger la révolte & l'anarchie.

» Le décret annonce à tous les habitans des Colonies que ceux qui reſpectent l'ordre public, qui ſont fidèles aux lois, n'ont aucune protection à en attendre; que les ſeuls diſciples des *Briſſot* & des *Grégoire* ſeront reſpectés, pourvu que le décret les trouve un poignard à la main.

» Enfin, ſire, quand ce décret ne ſeroit pas pour la Colonie un acte d'hoſtilité, quand il ne ſeroit qu'un acte d'adminiſtration, votre majeſté y reconnoîtra la violation des droits qui lui ont été aſſurés, ainſi qu'aux Colonies, par la conſtitution, c'eſt-à-dire, par la loi conſtitutionnelle du 24 Septembre.

» Mais l'immoralité de cette meſure eſt encore au-deſſus du délire qui la dicta. La ſageſſe de votre majeſté, la juſtice qu'elle doit à tous les François, l'obligation de maintenir l'obéiſſance aux lois, nous préſerveront ſans doute de ce nouveau danger, qui ne nous laiſſeroit aucun eſpoir de ſalut.

» Déployez, ſire, l'autorité qui vous eſt confiée : nous avons beſoin de cette autorité tutélaire pour échapper aux fers de la tyrannie & au ravage de l'anarchie. Le deſpotiſme de la licence nous accable; tout languit, tout périt dans les Colonies, ſi vous n'environnez d'une force impoſante la juſtice & la loi dont vous êtes toujours pour vos peuples l'organe reſpecté ».

Certifié conforme à l'original par Nous commiſſaires du comité de ſurveillance.

Signé, *Vardon*, *J. M. Muſſet*, *Ingrand*, *Michaud*, *Borda*, *Archier*.

Lettre trouvée parmi les papiers de M. Montmorin.

Fontainebleau, 7 Août 1792.

Voici, Monſieur, la procuration que vous nous avez demandée; nous ne l'avons pas donnée en blanc, au moyen de ce qu'elle vous laiſſe la faculté de vous faire ſubſtituer : nous eſpérons qu'elle remplira ſon objet.

Nous vous prions, Monſieur, de vouloir bien annoncer à M. Leſaigne qu'il nous a été impoſſible, comme il l'a prévu, d'annuller ſon procès-verbal contre le ſieur Butteaux, capitaine de l'équipage des vivres, attendu qu'il a été délivré pluſieurs expéditions de ce procès-verbal, l'une à l'adminiſtration, l'autre au commiſſaire des guerres. Nous n'en ſerons pas moins diſpoſés à intercéder pour lui, eu égard à ſa famille, s'il en étoit beſoin.

Nous ſommes avec autant d'attachement que de conſidération, Monſieur, vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

Signé, *les Officiers Municipaux de Fontainebleau.*

Certifié conforme à l'original par Nous commiſſaires du comité de ſurveillance.

Signé, *Vardon, J. M. Maſſet, Michaud, Ingrand, Borda, Archier.*

Lettre écrite à M. Delaporte, par M. de Champ-Fleury.

Je me ſuis préſenté, Monſieur, pour avoir l'honneur de vous voir; mais j'ai été refuſé aux portes du château, faute d'une carte d'entrée. J'avois égaré celle qui m'avoit été donnée; depuis on les a changées. Juſqu'à ce moment je me ſuis fait un devoir & une loi de me rendre dans toutes les occaſions....... entre mon roi & les malveillans. Ces temps or geux le ſont à tout vrai François, ſur-tout aux anciens militaires. J'ai ſervi 40 ans, chevalier de S.-Louis, ancien commandant militaire de Clermont-Ferrand, ma patrie; connu de tous les Auvergnats..... tout me fait eſpérer que vous voudrez bien me donner une carte d'entrée; je ſuis depuis dix mois ici, & toujours je me ſuis préſenté où le devoir m'appeloit.......

Si vous jugez à propos, Monſieur, me donner une heure, j'aurai l'honneur de vous prouver que je ſuis digne de me ſacrifier pour mon roi.... : moi, & les miens, en donnerons tous les jours des preuves.

Je ſuis, Monſieur, avec la plus parfaite conſidération, & l'eſtime la plus diſtinguée,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
Varennes de Champ-Fleury,
maréchal-de-camp.

Certifié conforme à l'original, par Nous commissaires du comité de surveillance.

Signé, *Vardon*, *Michaud*, *Ingrand*, *Borda*, *J. M. Musset*, *Archier*.

Copie d'une lettre écrite par M. Delaporte, Intendant de la liste civile, à MM. les Maréchaux-des-Logis de la Maison du Roi.

Je prie MM. les maréchaux-des-logis de destiner pour cette nuit à MM. de Maillardoz & de Bacmann, lieutenant-colonel & major du régiment des Gardes-Suisses, un pied à-terre, & à chacun un lit dans le château des Tuileries. Quand, faute d'autres logemens, l'on seroit obligé de prendre un de ceux de Mesdames tantes du Roi, *la circonstance du moment exige de passer sur toutes considérations.*

Si l'on a besoin de draps ou d'autres ustensiles, je prie MM. les maréchaux-des-logis de les faire demander à M. de Chantereine, inspecteur du garde-meuble, M. Thierry n'étant point aujourd'hui à Paris.

A Paris, le 9 août 1792. Signé, *Delaporte.*

Nous, commissaires du comité de surveillance, certifions la présente copie conforme à l'original.

Signé, *Vardon*, *Michaud*, *Borda*, *M. Musset*, *Ingrand*, *Archier*.

Lettre trouvée dans les papiers de M. Delaporte, intendant de la liste civile.

Monsieur,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour me procurer, s'il est possible, une carte pour entrer au château des Tuileries. Je suis gentilhomme breton, & venu des extrémités de ma province, abandonnant femme & enfans sous le glaive d'une anarchie affreuse, pour faire un rempart de mon corps au meilleur des rois & à son auguste

famille. Perſonne, plus que moi & ma famille, n'eſt attaché à leurs majeſtés. Périr à leurs pieds eſt mon devoir. Tels ſont les ſentimens ineffaçables qui ont toujours été gravés dans le cœur d'une famille qui a eu le bonheur de ſervir avec honneur ſa majeſté. C'eſt ce qui me fait eſpérer que vous voudrez bien avoir égard au juſte zèle d'un ſerviteur fidèle de ſa majeſté. Ma reconnoiſſance égale d'avance tout le profond reſpect avec lequel,

Monſieur,

J'ai l'honneur d'être

Votre très-humble & obéiſſant ſerviteur,

Ch. Aleno de Saint-Alouarn.

25 *juillet*, 1792. *Hôtel de Saxe, rue du Colombier, fauxbourg Saint-Germain.*

Certifié conforme à l'original, par Nous commiſſaires du Comité de ſurveillance.

Signé, *Vardon*, *Michaud*, *Ingrand*, *Borda*, *J. M. Muſſet.*

Lettre trouvée chez M. Delaporte.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire pour deux billets que je déſirois pour aller au château. J'ai envoyé pluſieurs fois mon laquais ſavoir la reponſe ; il m'en a rendu une qui ne peut certainement venir de vous : l'eſtime générale que vous poſſédez, la confiance du Roi, tout cela me prouve que mon laquais m'a trompé en me diſant que vous avez fait dire qu'il n'y avoit pas de réponſe. J'ai voulu ſur-le-champ le renvoyer, n'aimant pas un laquais menteur, & lui ai voulu prouver que cela ne pouvoit être ; que M. Delaporte ſavoit trop ce qu'on ſe doit mutuellement, pour fouler aux pieds tous les uſages reçus : il a toujours perſiſté dans ſon dire, & a même ajouté : Monſieur, on vous reçoit au château quand il y a des coups à recevoir ; mais le danger paſſé, on ne connoît que les intrigans. Je vous avoue que le bon-ſens du maraud m'a peiné. Au demeurant, ſi, contre mon attente, il

m'avoit rendu votre réponse, j'irois moi-même, Monſieur, vous la demander.

Je fais mon devoir : j'aime mon Roi, je chéris l'honneur, & rien ne m'empêchera d'y être fidele, & ſuis très-perſuadé qu'il eſt impoſſible que l'eſtime dont vous jouiſſez ne ſoit méritée. C'eſt d'après ces ſentimens que j'ai l'honneur d'être avec reſpect,

Monſieur,

Votre très-humble ſerviteur,

Signé, Le Chevalier de Romé.

Rue Chantereine, Chauſſée d'Antin, chez M. de Ste-Croix, n°., 9.

Certifié conforme à l'original, par Nous commiſſaires du Comité de Surveillance. Signé, *J. M. Muſſet, Vardon, Michaud, Ingrand, Borda.*

Lettre trouvée parmi les papiers de M. Delaporte.

Votre dernière lettre, mon cher ami, m'a donné un moment de courage ; j'ai renoncé à lire les triſtes épopées de Duroſoi ; mais, tombé ſur le Mercure raiſonnablement dirigé par Mallet-Dupan, ma fièvre eſt devenue chaud-mal. En effet, s'il n'eſt pas vrai que les intrigues dont on croit appercevoir des traces, ayant dérangé les conventions du petit traité de Pilnitz, il paroît qu'il eſt impoſſible que rien ſe mette en mouvement pour nous avant le mois d'Avril prochain ; & jugez du mal qui peut s'effectuer dans cet intervalle, par celui qui ſe fait journellement. Je le répète, ſi Dieu ne ſuſcite pas un homme qui faſſe finir tout ceci merveilleuſement, nous ſommes expoſés aux plus grands malheurs. Vous connoiſſez mon ſyſtême : *Le bien & le mal ſur la terre a toujours été l'ouvrage des hommes à qui ce globe a été abandonné par les Lois éternelles.* Ainſi nous n'aurons jamais à nous prendre qu'à nous-mêmes de tout le mal qui aura été fait. Le ſoleil darde continuellement ſes rayons plus ou moins obliques ſur la terre : voilà l'image de la Providence à notre égard ; de temps en temps nous accuſons cet aſtre de manquer de chaleur, quand notre poſition, les amas de vapeurs, ou l'effet des vents nous mettent dans le cas de ne pas éprouver la continuelle influence de ſes rayons. Or donc, ſi un Thaumaturge ne vient à notre ſecours, voici tout ce qu'il nous eſt permis d'eſpérer.

L'Aſſemblée nationale eſt ſi follement, ſi baſſement, ſi ridiculement compoſée, qu'elle fera venir la nauſée au peuple même de Paris. Il redemandera ſon Roi comme un remède à la diſette de pain & d'argent, & à tous les maux qu'il ſouffre. S'il pouvoit l'établir deſpote, il le feroit pour être sûr qu'on pourroit remédier promptement à ſes beſoins ; mais cela ne dépend pas des Pariſiens. D'ailleurs, ils voudroient toujours garder le maître parmi eux, pour être les deſpotes du deſpote. Je ſuppoſe qu'ils lui rendent ſa liberté : ſi le Roi, devenu libre, veut gouverner ſelon ſa volonté, toutes les républiques de France ſont contre lui. S'il veut gouverner ſelon l'eſprit de la Conſtitution, il n'a d'autres reſſorts que ſes commiſſaires près des tribunaux, qui ne peuvent prononcer ſon nom qu'en juſtice. Toutes les adminiſtrations & les municipalités ſont indépendantes. S'il eſt poſſible que les corps militaires rentrent dans le devoir vis-à-vis de lui, avec quoi les paiera-t-il, ſi je ne lui vois rien entre les mains, pas même pour l'entretien des maréchauſſées ? Je ne conçois rien de pareil à l'embarras de notre maître quand on lui remettra ſa ſouveraineté toute déſorganiſée, toute peuplée de gens à plaindre, de torts à réparer, de banqueroutiers forcés, & de gens à qui on aura fait banqueroute. Joignez à cela les reſtes de la rebellion qui tremblera toujours de voir arriver le moment de la vengeance. Voilà, mon ami, les tableaux les moins déſagréables que j'aye devant les yeux.

Voici comme je compoſois le roman :

Beaucoup de députés émigrés du parti de la droiture, préſentant une proteſtation à Worms, à un parlement compoſé de magiſtrats des divers parlemens, ce corps de magiſtrature entérinant la proteſtation, prononçant la nullité de ce qui avoit été fait ; ordonnant à tous les Français de rentrer dans le devoir, ſous peine, &c. ; une armée de cent mille hommes à l'appui : la terreur auroit ſaiſi tout le monde, & les bons ſujets du roi ſe feroient ſaignés pour l'aider à ſe raſſeoir. Au lieu de cela, on perd le temps en intrigues & en ſottiſes.

Cependant tout coup vaille : je deſire de voir Briſſot, Fauchet, Condorcet, & toute la tourbe du manége, renvoyés comme des inſolens & des gueux. Après cela viendra ce qui pourra. Si je pouvois faire un couplet qui valût un coup de maſſue, je le détacherois. S'il eſt un perſonnage qu'il ſoit important de tourner en ridicule, il faut m'envoyer les anecdotes, car je ne connois perſonne, car il faut être inſtruit des travers particuliers des gens, & connoître leurs geſtes. Relevez-moi encore le courage : j'en ai beſoin.

Je vous embraſſe de tout mon cœur.

2 *Novembre* 1791.

Je puis répandre jusqu'à trois petits numéros à deux liards, sans me rendre suspect. La semaine passée le petit district d'Epernay, présidé par un ex-laquais, puis fermier de M. de Meulan, a décidé que nous n'aurions point de curé à Pierry, mais un desservant, & point de maître d'école. La paroisse d'Epernay s'empare des biens de notre fabrique. Voilà le travail des Huissiers, laquais, & autres despotes; ils veulent tenir le paysan dans l'ignorance.

Je reçois votre lettre de quinze lignes, qui me fait grand plaisir, avec les numéros, & le fiacre empoisonné par M. Thourette.

Tout ira ensemble, si au moment où on chasse les Législateurs, les troupes de Metz, Verdun, prennent la cocarde blanche, & appellent le Prince de Condé avec ce qu'il aura de prêt. Voilà la révolution faite.

Certifié conforme à l'original, par Nous commissaires du Comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *Ingrand*, *Archier*, *J. M. Musset*, *orda*, *Michaud*.

Lettre trouvée parmi les papiers de M. Delaporte.

A Merveille, mon ami, à merveille! mais dépêchons-nous; battons le fer tandis qu'il est chaud, si nous voulons affranchir notre maître de toute espèce de dépendance. Ne lui laissons pas devoir sa liberté à l'effort des princes, des souverains & de la noblesse, réunis. Prévenons la destruction de Paris, dont nous desirons & la correction & l'amendement. Il y a d'ailleurs tout à espérer de ses dispositions actuelles. Jamais il ne fait que changer de frénésie, & va toujours d'une extrémité à l'autre. Je ne serois pas étonné, comme vous le dites, qu'on ne courût sur les Jacobins comme sur les Armagnacs, dont on avoit pris l'écharpe avec enthousiasme. Cependant il me paroît que l'Assemblée songe à se fortifier. Les patriotes enrégimentés, dont nous avons ici une petite garnison, disent qu'ils seront envoyés à Saint-Denis dans les premiers jours de mars. On les rassemblera autour de la banlieue, au nombre de 15,000. Voilà leur dire. Cela m'est revenu par mes domestiques; car je n'entre point en conversation avec eux. Il faut faire scruter ce propos par les moyens que vous pouvez avoir, & donner l'alarme de ce rassemblement, qui ne peut qu'être très-contraire aux intérêts de Paris, qu'il pourroit

contribuer à affamer. Le prétexte pour faire envelopper la ville de cette petite armée, eſt de donner un coup de main à la garde nationale de Paris. Mais cette garde ſe ſuffit à elle-même, & la racaille qui eſt ici ne feroit que l'embarraſſer ; mais, unie à la jacobiniere, elle pourroit produire des effets déſaſtreux. Rappelez-vous que les coquins ont remis leur grande expédition au 10 de mars. Ces 15,000 culotins ſont, peut-être, le momon du vaſtour du grand duc de Pique. Ceci eſt fort ſérieux, mon ami : il faut faire prendre l'air à des mouches adroites. Le fait n'eſt peut-être pas vrai ; mais ſi on rencontre des traces, ne fût-ce que du plan, quand on ſe couvriroit du prétexte de mettre Paris à l'abri de l'attaque des Princes, en turlupinant cette précaution, comme elle mérite de l'être, il faut mettre à nud le véritable deſſein, & bientôt encore ; car les patriotes en garniſon ici, comme leurs camarades d'ailleurs, ſont bien ſots & bien propres à être amalgamés dans une conjuration, ſans même s'en douter. Il y a d'ailleurs parmi eux beaucoup de fils & de clercs de procureurs, vermine devenue ſi dangereuſe à l'Etat. Je me preſſe de vous faire part de ma prétendue découverte, au-devant de l'effet de laquelle il faut aller comme à celle du régiment ſans-culottes que Saint-Huruge eſt allé lever à Lyon.

Je vous embraſſe de tout mon cœur.

22 *Février.*

Certifié conforme à l'original.

Signé, *Borda*, *Vardon*, *Michaud*, *Ingrand*, *J. M. Muſſet.*

Lettre trouvée parmi les papiers de M. Delaporte.

J'AI reçu, mon ami, les cinq exemplaires de la pétition contre les Jacobins.

Quand, après avoir menacé, commencera-t-on à bâtonner réellement ces infames ſéditieux ?

On crie *vive le roi ;* & quand il veut aller ſe promener, on l'en empêche : on double ſa garde.

Paris eſt mécontent de l'Aſſemblée. Il n'eſt occupé qu'à ſe rendre maître d'elle & du roi. Les Pétion & les Crancé vont le ſeconder : il faut un coup de foudre, ou vous n'aurez qu'une apparence de révolution. En attendant, ce qui ſe commet de crimes & fait de ſotiſes eſt inconcevable.

Mon fils m'a écrit que vous lui aviez fait l'amitié de lui dire que vous pourriez lui procurer quelque occupation. Je vous en ferai très-obligé ; car je crains pour lui le désœuvrement, & pour nous deux la dépense du pavé de Paris, sur lequel il faut qu'il reste, où il m'est bien difficile de le soutenir. Tâchez de l'employer comme vous pourrez le faire.

Je souhaite que vous puissiez entendre mon commentaire sur le grimoire de Cagliostro. Vous pouvez du reste me demander des éclaircissemens : je les enverrai les moins obscurs qu'il me sera possible.

J'ai besoin d'une de vos lettres : mon cœur est à la presse.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

19 *novembre* 1791.

Certifié conforme à l'original.

Signé, *Borda*, *Vardon*, *Michaud*, *Ingrand*, *J. M. Musset*.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.